



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Concours interne et externe pour le  
recrutement de techniciens supérieurs  
principaux du développement durable**

**Session 2022**

## Rédacteur

---

Mme Marie-Christine PERRAIS – SG/DRH/G/TERCO

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES .....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES .....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE .....</b>	<b>6</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	9
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE .....</b>	<b>11</b>
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS.....	11
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	13

# Rapport général du président du jury

*Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat.*

*Concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable  
session 2022*

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Textes réglementaires

Les concours interne et externe de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2022, ont été organisés conformément :

1. au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
2. à l'arrêté du 30 novembre 2021 modifiant le calendrier des inscriptions des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ouverts au titre de l'année 2022 ;
3. à l'arrêté du 8 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
4. à l'arrêté du 8 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
5. à l'arrêté du 12 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
6. à l'arrêté du 22 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
7. à l'arrêté du 09 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.
8. à l'arrêté du 15 février 2022 fixant la composition des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouverts au titre de l'année 2022 ;
9. à l'arrêté du 29 avril 2022 complétant la composition des jurys des concours interne et externe des techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouverts au titre de l'année 2022 ;

## B. Calendrier des épreuves

La première session des épreuves écrites d'admissibilité communes aux concours interne et externe s'est déroulée le jeudi 17 février 2022 dans 17 centres d'examen dont 6 centres en outre-mer.

L'épreuve d'admission a été organisée du 30 mai au 03 juin 2022 à l'espace La Rochefoucauld à Paris (75009).

La seconde épreuve d'admission, épreuve sportive de natation, a été organisée le 27 mai 2022, pour les candidats admissibles inscrits dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ».

## C. Statistiques

Il convient de préciser ici que, pour chaque concours, les spécialités sont appréhendées de manière autonome.

*Concernant le concours interne :*

303 candidats se sont inscrits, 149 étaient présents aux épreuves écrites de « note » et 147 au « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- Spécialité « techniques générales » : 150 inscrits, 70 présents ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 127 inscrits, 63 présents ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 26 inscrits, 14 présents.

Au total, 70 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité « techniques générales » (TG), 23 candidats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire, avec une note de 10,36 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI), 6 candidats ont été inscrits sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire, avec une note de 12,61 sur 20 pour le dernier d'entre eux admis en liste principale.

Dans la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » (NSMG), 1 candidat a été inscrit sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire, avec une note de 15,38 sur 20 pour ce candidat admis en liste principale.

*Concernant le concours externe :*

648 candidats se sont inscrits, 284 étaient présents aux épreuves écrites « note » et 281 au « questionnaire », répartis en 3 spécialités :

- Spécialité « techniques générales » : 527 inscrits, 236 présents ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 67 inscrits, 23 présents ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 54 inscrits, 22 présents.

Au total, 190 candidats ont été retenus pour les épreuves d'admission.

Dans la spécialité TG : 94 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et aucun sur la liste complémentaire, avec une note de 9,97 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité EEI : 5 lauréats ont été inscrits sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire, avec une note de 9,18 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

Dans la spécialité NSMG : 1 lauréat a été inscrit sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire, avec une note de 15,44 sur 20 pour le dernier candidat admis en liste principale.

## **II. L'ÉPREUVE ÉCRITE**

Les concours interne et externe comportent deux épreuves écrites d'admissibilité. Les épreuves sont identiques pour les deux concours.

### **A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats**

#### **Epreuve n° 1**

Cette épreuve consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note.

Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs principaux du développement durable (TSPDD), notamment dans les domaines de l'environnement, de la mer et de l'aménagement durable du territoire et des infrastructures. Il est constitué d'articles de la presse quotidienne ou spécialisée, de schémas, de graphiques ou de statistiques.

Le dossier comporte également une présentation détaillée des attentes du jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité de compréhension d'un problème, les qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude du candidat à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 3 heures, coefficient 2).

Cette année, le sujet de la note portait sur la prévention des inondations. Les candidats composaient sur la base d'un dossier constitué de 4 documents, d'un total de 26 pages : plaquettes institutionnelles, articles de presse.

Le plan de la note était indiqué dans l'énoncé du sujet. La quasi-totalité des candidats a suivi ce plan. Il est rappelé qu'une partie importante de l'évaluation porte sur leur capacité à structurer une réflexion avec une introduction, des enchaînements fluides et une conclusion.

Les candidats doivent montrer leur bonne compréhension du sujet de la note, des documents fournis mais doivent aussi reformuler les informations figurant dans les documents et non se contenter de les recopier *in extenso*.

Sur le fond, la principale difficulté rencontrée par les candidats a été d'élaborer une proposition originale sur la base de leurs connaissances personnelles et d'argumenter : seuls les documents présents dans le dossier ont été exploités. Il est conseillé de consacrer suffisamment de temps à cette dernière partie qui a un poids important dans la notation.

Sur la forme, le jury déplore un niveau d'orthographe trop souvent insuffisant : en particulier, les termes techniques présents dans le dossier ne doivent pas présenter de difficulté.

#### **Epreuve n° 2**

Cette épreuve écrite comporte deux parties, à savoir :

1. Un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier présentant des documents à caractère scientifique faisant appel, éventuellement, à des calculs et raisonnements scientifiques.

Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité choisie lors de l'inscription, sur leur méthodologie ainsi que sur leur capacité à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise d'un TSPDD.

Pour cette première partie de l'épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder 10 pages.

2. Cinq questions à réponses courtes au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée (durée : 3 heures ; coefficient 3).

Pour les spécialités « techniques générales » (TG) et « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI), l'épreuve comporte deux sujets au choix dans des domaines différents, soit

pour la spécialité TG :

- Eau - environnement - risques naturels.
- Aménagement durable des territoires.

pour la spécialité EEI :

- Gestion et maintenance des bâtiments.
- Gestion et maintenance des infrastructures et des routes.

Et un seul domaine pour la spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ».

Les candidats sont invités à consulter les programmes correspondant à ces différents domaines dans les arrêtés du 8 décembre 2020, modifiant les arrêtés du 13 décembre 2012, relatifs à l'organisation des concours externe et interne.

L'épreuve consistait en un cas pratique et 4 questions à réponses courtes. Les candidats n'étaient pas obligés d'y répondre dans l'ordre mais ont majoritairement rédigé le cas pratique premier.

- **Eau environnement - risques naturels**

Le cas pratique comprenait des questions de calcul, d'analyse de documents ou de graphiques, de raisonnement et de synthèse. Cette épreuve avait pour objectif d'évaluer la capacité des candidats à résoudre un cas pratique à l'aide de calculs très simples (sans calculatrice), et leur esprit d'analyse et de synthèse, ainsi que leur aptitude à proposer des solutions argumentées. Cette épreuve faisait appel à des connaissances de base en matière d'hydrologie, d'aménagement de bassin versant, de trame verte et bleue, de changement climatique et de risque.

Sur ce dernier point, le jury s'est étonné que la définition d'un risque n'ait été correctement donnée que par une petite moitié des candidats.

Les calculs étaient simples et rapides, de type addition et multiplication, les formules faisaient appel au bon sens ou à des connaissances basiques de mathématiques ou physique. Ils nécessitaient néanmoins une culture scientifique minimale, notamment sur la connaissance des différentes unités (m, m<sup>2</sup>, m<sup>3</sup>, ha...). Pour exemple, la méconnaissance de la définition d'un hectare a fait perdre des points aux candidats. Pourtant, le document 2 permettait de retrouver cette définition pour peu qu'on maîtrise la notion d'impluvium et les tableaux de conversion des unités (au programme de début de collège).

Globalement, les candidats ont bien réussi la première question de calcul, très simple, mais ont connu des difficultés dans les suivantes et en particulier la question 3A : un grand nombre d'entre eux n'avait pas les connaissances de base sur le fonctionnement d'un bassin versant ou de la définition d'un coefficient de ruissellement. Le jury a constaté également beaucoup d'erreurs de calcul par étourderie ou de tables de multiplication (par exemple,  $2 \times 6 = 18$ ).

Si certains candidats, clairement pas au niveau, ont montré leur méconnaissance du phénomène d'effet de serre – voire l'ont confondu avec la question d'émission de polluants ou avec le trou dans la couche d'ozone – plusieurs ont démontré une maîtrise pointue du phénomène, avec un schéma à la clé. Ce dernier n'était pas demandé, mais il a été apprécié (lorsqu'il était bon) par le jury comme un élément d'explication utile et opportun.

Les candidats ne répondant pas parfaitement à la question, mais démontrant leur connaissance du sujet, et surtout employant un vocabulaire technique, scientifique ou administratif précis, ont été récompensés.

Plusieurs d'entre eux ont recopié les questions qui étaient assez longues. Cela n'était pas demandé et leur a fait perdre du temps inutilement. Le sujet était relativement court, et la plupart des candidats ont pu traiter l'ensemble des questions.

- **Aménagement durable des territoires**

Le cas pratique du sujet d'aménagement était destiné à estimer si les candidats savent relever, comprendre et articuler les différentes politiques publiques sur un même territoire. A travers l'étude d'un cas simplifié d'une intercommunalité, il leur était proposé de découvrir la méthodologie du « diagnostic partagé » et de les inviter à réfléchir sur des politiques publiques d'aménagement d'actualité (ressource en eau, zéro artificialisation nette, mobilités, énergie, risques et pollutions).

Il était relativement simple de récupérer des points en superposant les cartes des documents et en produisant un schéma de principe « propre » et clair avec légende et titre.

La carte attendue était schématique. Certains ont pris le temps de la réaliser correctement et proprement leur permettant ainsi d'obtenir facilement des points. Il était important que les candidats dessinent cette carte afin de poser un état des lieux du territoire.

Les meilleures copies ont été rendues par ceux qui avaient compris les enjeux du territoire proposé.

Quelques candidats n'ont pas respecté les consignes pour la carte, notamment la nécessité de la reproduire sur la copie et d'utiliser une seule couleur.

Les documents de planification étaient trop mal connus. Un Plan local d'urbanisme (PLU) ou un Programme local de l'habitat (PLH) ou même un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) par exemple, sont des documents classiques en aménagement et il est fort regrettable que les candidats n'aient pas plus de connaissances sur la planification ainsi que le rôle et les compétences des différents acteurs.

Globalement, les candidats ont tenté de répondre à l'ensemble des questions en plus du cas pratique sauf celle relative aux calculs qui ne nécessitait pourtant pas de connaissances particulières mais juste une simple lecture et du bon sens. Pour ceux qui ont traité la question, les unités de mesure des chiffres n'ont pas toujours été adaptées ou l'échelle de la carte a été incomprise. Certains ont d'ailleurs signalé ne pas avoir trouvé l'information.

Les 4 questions à réponse ouverte proposées aux candidats permettaient de les interroger sur l'ensemble des connaissances requises pour être un TSPDD.

La connaissance du PLH a été peu traitée de leur part.

- **Gestion et maintenance des bâtiments**

Le niveau reste globalement insuffisant malgré un effort de simplification important par rapport à l'épreuve de l'année dernière. Certains candidats ne réussissent pas à effectuer des calculs pourtant très simples (« produits en croix »). Le niveau de connaissances techniques, pourtant de base, n'est généralement pas suffisant. Certains passent à côté d'informations pourtant explicites dans les documents.

Beaucoup trop de fautes d'orthographe et de grammaire sont relevées, notamment en ce qui concerne l'emploi du participe passé ou de l'infinitif.



- **Gestion et maintenance des infrastructures et des routes**

L'épreuve est la même aux concours externe et interne. La plupart des candidats a répondu à beaucoup de questions, ce qui démontre une meilleure maîtrise du temps que l'an passé. Globalement, par rapport aux années précédentes, une part plus importante d'entre eux a cherché à répondre aux questions en détaillant leurs apports, en fournissant un argumentaire et en explicitant les hypothèses. Cela constitue une amélioration notable des copies. Pour autant, le niveau d'ensemble reste décevant, particulièrement au concours externe, où on aurait pu s'attendre à mieux sur la partie plus théorique de l'épreuve (cas pratique partie 2).

Le cas pratique se décompose en 2 parties :

- La partie 1 du cas pratique consistait en un ensemble de questions très générales (panneaux, portiques, ouvrages d'art) et des calculs élémentaires. Ce type de questions ne devrait pas poser de difficulté particulière aux candidats qui se préparent sérieusement.
- La partie 2 du cas pratique consistait à tester les candidats sur leur capacité à comprendre la définition du zonage de lecture en amont d'un panneau de signalisation routière. Deux zones étaient plus particulièrement étudiées : celle de lecture critique du panneau et celle de lecture impossible du panneau.
- Pour le calcul de la longueur de la zone de lecture impossible, aucun candidat n'a pensé à placer l'œil du conducteur à une hauteur de 1 m du sol, et a effectué les calculs avec 7 m (au lieu de 6 m), ce qui n'a pas donné lieu à une pénalisation lorsque le calcul était bien exécuté. Pour poser ce calcul, les candidats devaient connaître les formules trigonométriques vues au collège.
- Les candidats devaient ensuite faire une division par 0,2, ce qui n'aurait pas dû créer autant de difficultés. De même, convertir 90km/h en m/s ne devrait créer aucune difficulté, même sans calculatrice. Enfin, si le candidat pense qu'une hypothèse est manquante (encore doit-il s'en assurer, soit en relisant l'énoncé, soit en regardant plus attentivement les documents), il doit en formuler une pour avancer dans le problème et ne pas s'arrêter en disant qu'il est impossible de continuer.

Les questions à réponses courtes font l'objet de 3 remarques :

- Une attention plus grande doit être apportée aux questions à réponses courtes qui représentent une part non négligeable de points : peu de candidats en ont obtenu beaucoup sur celles-ci, malgré des questions de difficulté moyenne. En dehors de celle sur la viabilité hivernale, les autres questions ont été globalement mal traitées.

- La thématique portant sur la résistance des matériaux est mal connue par la majorité des candidats : il n'est pas acceptable qu'un exercice de cours soit aussi mal résolu par ceux ayant opté pour la spécialité EEI, domaine Gestion et maintenance des infrastructures et des routes. Le jury recommande la plus grande vigilance sur ce point.

- Au concours interne, les connaissances de base des métiers de l'exploitation et de l'entretien d'une infrastructure routière semblent mieux assimilées que les autres années.

## B. Conseils aux candidats

### Epreuve n° 1

En préalable, il faut prendre le temps de lire l'ensemble des documents et de bien comprendre les consignes. L'énoncé du sujet donne des indications sur le plan à respecter, les termes employés sont également importants pour éviter le hors-sujet.

Les candidats veilleront *a minima* à respecter le plan donné. Le jury attend une composition classique et précise : introduction avec annonce du sujet, de la problématique et du plan ; des titres de parties et de sous-parties clairs avec un enchaînement logique sans négliger aucune partie notamment celle comportant des « propositions », ni la conclusion avec ouverture pertinente, quitte à limiter le développement de la première partie.

Dans le développement principal, il est attendu un effort de synthèse et de reformulation des documents joints : il est notamment déconseillé de faire du « copier-coller ».

Afin d'être plus à l'aise sur la seconde partie du développement, les candidats sont invités à parcourir les publications relatives aux sujets ministériels qui leur seront ainsi plus familiers.

Beaucoup perdent des points sur la forme. Le seul respect des règles de forme et la qualité d'écriture permettent de prétendre à une note convenable. L'orthographe, la syntaxe et la présentation sont pris en compte dans la note ; il convient donc de ne pas négliger cet aspect.

## Epreuve n° 2

Pour le cas pratique, il est fortement suggéré aux candidats de lire la totalité des questions, et de bien comprendre leur progression, leur enchaînement, et la logique globale, avant de commencer à y répondre.

Il est nécessaire de poser clairement les calculs et présenter les hypothèses prises. Il convient également de faire preuve d'esprit critique sur les résultats des calculs ou la lecture des graphiques. Enfin, les questions de synthèse ou de proposition de solutions doivent être identifiées, et les candidats ne doivent pas hésiter à puiser dans leurs connaissances ou leurs capacités de raisonnement pour y répondre.

L'exhaustivité du traitement des questions n'était pas nécessairement déterminante. En effet, certains candidats ayant tout traité mais avec des réponses fausses voire étranges se sont vus attribuer de mauvaises notes. A l'inverse, d'autres avec un bon niveau qui n'ont pas tout traité, mais avec des réponses pertinentes et argumentées, ont reçu de bonnes notes.

Une attention particulière doit être portée à l'écriture employée ainsi qu'à la forme de manière générale. Le jury appelle l'attention des futurs candidats sur la nécessité de bien présenter la copie, de façon synthétique et structurée, en reprenant les numéros des questions mais sans recopier les questions, et d'apporter un soin particulier aux productions graphiques ou schémas demandés.

Il convient également de faire preuve d'esprit critique sur les résultats des calculs ou la lecture des graphiques. Enfin, les questions de synthèse ou de proposition de solutions doivent être identifiées, et les candidats ne doivent pas hésiter à puiser dans leurs connaissances ou leurs capacités de raisonnement pour y répondre.

D'une manière générale, il est rappelé qu'aucune encre de couleur autre que bleue ou noire ne peut être utilisée, même pour réaliser des graphiques ou schémas au risque de se voir éliminer.

Pour les questions à réponses courtes, il est conseillé aux candidats, au-delà du programme des épreuves, de se préparer en s'acculturant aux différentes thématiques du ministère, de façon à ne pas être pris au dépourvu par une thématique inconnue. La lecture de la presse généraliste est également une source intéressante, car plusieurs questions faisaient référence à des sujets d'actualité largement traités dans les médias les mois précédant le concours. Beaucoup de candidats ont fait l'impasse sur une ou plusieurs questions à réponses courtes. Toutefois, les candidats ne répondant pas parfaitement à la question, mais démontrant leur connaissance générale du sujet, ont été récompensés.

### **III. L'ÉPREUVE ORALE**

#### **Concours externe :**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, sa capacité à argumenter et à développer une idée ainsi que ses qualités d'expression.

L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique.

Cet exposé est suivi d'une discussion de vingt minutes au plus avec le jury, qui peut compléter cet entretien par des questions relatives aux motivations et au projet du candidat.

En vue de l'épreuve d'admission, le candidat se présente le jour de son entretien muni d'une fiche individuelle de renseignement avec photo. Le jury dispose de cette fiche pour la conduite de l'entretien. Le modèle de la fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère ou de l'établissement chargé de l'organisation du concours, en annexe de la présentation générale et notice explicative.

(Temps de préparation : 15 minutes, durée de l'entretien : 30 minutes ; coefficient 6).

**Les candidats inscrits dans la spécialité NSMG auront en plus** une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé) à effectuer. Les barèmes et les conditions de déroulement de cet exercice de natation figurent en annexe II de l'arrêté d'organisation susmentionné.

(coefficient 1)

#### **Concours interne :**

L'épreuve orale débute par un exposé, d'une durée de dix minutes au plus, du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel et se poursuit sur des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations professionnels du candidat.

En vue de cette épreuve, et donc uniquement en cas d'admissibilité, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), conformément au modèle figurant en annexe III de la présentation générale et notice explicative, qu'il devait téléverser sur son espace candidat au plus tard le lundi 9 mai 2022.

Il est possible de consulter ce dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et le guide d'aide au remplissage idoine sur le site internet du ministère de la Transition écologique.

Attention : le RAEP est transmis au jury mais n'est pas noté ; seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier sa personnalité, ses aptitudes, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable.

(durée totale : 30 minutes ; coefficient 6).

**Les candidats inscrits dans la spécialité NSMG auront en plus** une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé) à effectuer. Les barèmes et les conditions de déroulement de cet exercice de natation figurent en annexe I de l'arrêté d'organisation susnommé.

(coefficient 1)

### **A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats**

#### **Concours externe :**

Le jury attend essentiellement :

- une analyse concise des éléments importants du texte ;
- quelques idées personnelles sur le sujet : ce ne sont pas celles-ci qui sont évaluées mais la qualité de l'argumentation ;
- quand c'est possible, une présentation des politiques du ministère en rapport avec le texte.

Quelques candidats ont très bien réussi l'exercice de présentation du texte allant jusqu'à annoncer le plan de leur exposé, en sachant se détacher du texte, en identifiant la problématique, les enjeux pouvant parfois aller jusqu'à des propositions et des avis personnels (analyse, esprit critique, curiosité, culture générale...).

Certains candidats se contentent de résumer, de paraphraser le texte sans prendre de recul par rapport au sujet traité, sans réelle réflexion ou ouverture sur une possible discussion sur des enjeux actuels.

Les candidats ayant réussi les oraux les plus aboutis ont su réaliser une analyse synthétique et structurée du texte tiré au sort, problématiser les enjeux et ouvrir la discussion. Leur faculté à prendre du recul par rapport à la ligne éditoriale du journal, ou bien par rapport à la période ou au contexte dans lequel l'article a été rédigé, a permis d'excellentes prestations.

Bien que l'épreuve n'impose pas un temps minimum pour exposer le sujet et le texte, aucun candidat n'a profité des 10 minutes (maximum) qui lui étaient offertes pour cela.

### **Concours interne :**

Le RAEP.

Les dossiers ne sont pas notés mais constituent un point de départ pour poser des questions au candidat. Le contrôle de sa prestation orale est complet sur sa façon de présenter son RAEP : rédiger et rendre le RAEP ne peut que l'aider dans sa préparation. Ainsi, il est conseillé de ne pas hésiter à développer toutes les expériences professionnelles, même celles sans rapport apparent avec le grade de TSPDD.

La présentation doit décrire les différentes phases du parcours du candidat ainsi que les transitions : un changement complet d'activité professionnelle n'est, en aucun cas, éliminatoire, il suffit d'en expliquer sincèrement les raisons. La présentation peut être chronologique ou thématique, l'important est de bien la préparer.

Pour autant, dans leur présentation, certains candidats n'ont pas évoqué la totalité de ce qu'ils avaient mis dans le dossier RAEP et ont su synthétiser l'essentiel de leur parcours pouvant être mis en valeur dans le cadre de l'oral de TSPDD.

Il ne faut cependant pas dépasser 10 minutes sous peine d'être coupé par le jury qui doit pouvoir poser un maximum de questions.

La motivation.

Certains candidats ne savent pas pourquoi ils passent le concours, si ce n'est parce que l'environnement leur semble important pour l'avenir. Ils ne sont pas parvenus à expliquer et justifier leur motivation.

Certains candidats n'ont pas pris la peine de se renseigner sur les sujets portés par le ministère ni sur les missions des TSPDD. De même, une connaissance des grandes lignes de l'organisation du ministère, aussi bien l'administration centrale que les services déconcentrés, serait appréciée voire le nom des ministres. Un minimum de connaissances de l'actualité serait utile (loi climat, etc.) ainsi que, par exemple, la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales en matière d'urbanisme, de logement ou d'environnement.

Enfin, certains candidats ne parviennent pas à justifier les raisons pour lesquelles leur projet professionnel s'inscrit dans l'exercice du métier de TSPDD.

A contrario, certains candidats ont fait preuve d'une certaine honnêteté dans leurs réponses quant à leur motivation à vouloir devenir TSPDD ou sur l'éventualité de devoir effectuer une mobilité géographique.

Cette honnêteté a été perçue positivement et à l'avantage des candidats.

L'expression.

Les candidats qui utilisent des termes « savants » doivent connaître leur définition, particulièrement quand ils sont utilisés à mauvais escient.

Des réponses courtes (une fois que la réponse est complète, inutile de délayer) donnent la possibilité au jury de poser plus de questions et donc de mieux valoriser la prestation du candidat.

Face aux questions posées par le jury, les meilleurs candidats ont soit fait preuve de réactivité et de pertinence, soit choisi de poser leur réflexion pour apporter des réponses équilibrées.

La non-connaissance d'une réponse à une question posée a également permis d'analyser leur faculté d'adaptation à une situation embarrassante ou leur réflexion sur la contextualisation d'un événement.

Quelques candidats ont apporté, de manière récurrente, des réponses extrêmement vagues aux questions posées par le jury sur leurs connaissances tout en cherchant à mobiliser le temps de parole, d'autres entretenaient l'ambiguïté sur leur parcours académique ou professionnel, ne permettant pas au jury d'apprécier leur motivation.

En revanche, les candidats ne doivent pas couper le jury ou lever la voix pour terminer alors que celui-ci veut passer à autre chose.

Il est recommandé de ne pas chercher à instaurer une connivence avec le jury qui n'est pas là pour se faire des amis mais pour vérifier que le candidat sait pourquoi il est là.

## B. Conseils aux candidats

Il est important de bien écouter les questions et ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre. Une expression naturelle est fortement appréciée. Éviter la « récitation ».

Le jury ne tient pas compte seulement de la réponse aux questions posées mais accorde de l'importance aux raisonnements, analyses, prises de recul retenus.

Si le candidat ne connaît pas la réponse, le jury appréciera que le candidat raisonne et se réfère à des domaines qu'il connaît, dans sa vie professionnelle ou personnelle.

Il est conseillé aux candidats de montrer une motivation réelle et personnelle de leur volonté d'intégrer la fonction publique. Pour cela, les candidats doivent insister davantage sur les éléments de leurs parcours professionnels qui les démarquent des autres candidats et montrer en quoi leur expérience peut être utile pour tenir des postes de TSPDD. Cela peut être l'occasion de présenter des productions personnelles pour mettre en avant ses compétences ou son esprit d'initiative.

Pour les candidats tout juste sortis d'école, la description des travaux effectués au sein du parcours scolaire ainsi que les activités réalisées en stage peuvent apporter une vraie plus-value et s'apparenter pour certains, à une première expérience professionnelle. Cela illustre leur capacité à s'intégrer dans un environnement professionnel.

Ou encore il est recommandé de ne pas hésiter à mentionner les expériences d'emploi saisonnier qui peuvent permettre de valoriser certaines compétences, notamment le travail en équipe, l'adaptabilité, la mobilité, la capacité à résoudre des problèmes...

Le jury apprécie les candidats curieux qui se tiennent informés de l'actualité du ministère, qui connaissent les missions des différents services, notamment lorsqu'ils sont capables d'illustrer cela par des exemples tirés de leurs expériences.

Il est donc conseillé de suivre l'actualité (y compris l'actualité législative et réglementaire) afin de pouvoir y faire référence lors de l'épreuve orale, ce qui témoigne d'une ouverture d'esprit sur les enjeux de société.

Certains confondent la fonction publique d'État et la territoriale.

Le jury a noté que certains candidats inscrits dans un contrat de préparation aux concours de catégorie A et B (PrAB) ont obtenu une note supérieure à la moyenne.

Il a également constaté que plusieurs candidats ayant déjà effectué des vacances au sein de Directions départementales des territoires (DDT) ou disposant actuellement d'un contrat de contractuel, ne sont pas forcément ceux ayant obtenu les meilleures notes à l'oral. En effet, certains ne se sont pas penchés vers d'autres missions du ministère en dehors de celles pour lesquelles ils se sont investis ou sur lesquelles ils travaillent actuellement.

Le vocabulaire familier doit être proscrit. La maîtrise et la richesse du vocabulaire sont essentiels à la réussite de ce recrutement. Les candidats doivent savoir gérer leur stress et répondre aux questions posées le plus calmement possible.

Il est conseillé aux candidats d'avoir une idée des différents types de postes de TSPDD, d'aller récupérer des fiches de poste, de se positionner sur 2-3 thématiques et de pouvoir se projeter sur un poste, de rencontrer éventuellement des TSPDD, voire d'aller dans une DDT ou une Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou un Etablissement public (EP). Cela leur permettra d'expliquer en quoi la formation et les expériences leur ont permis d'acquérir des compétences exigées des TSPDD.

Il est utile de montrer que leur projet professionnel est en résonance avec certaines de leurs missions. Durant les mises en situation, il est attendu que les candidats se positionnent dans le grade auquel ils prétendent accéder, en particulier, lorsqu'elles mettent le candidat en position d'encadrant.

En résumé pour se préparer à l'épreuve orale, il convient de :

- ✓ bien mûrir son (ses) projet(s) professionnel(s) et argumenter ;
- ✓ connaître les politiques publiques des ministères ;
- ✓ connaître l'organisation globale de nos ministères au niveau central et territorial (cf. site internet ou intranet du ministère) ;
- ✓ être capable de citer les opérateurs et les services déconcentrés en charge de ces politiques publiques, les mesures phares et les lois récentes ;
- ✓ s'inscrire à des formations RAEP et de préparation aux épreuves orales (concours interne) ;
- ✓ réaliser des oraux blancs ;
- ✓ veiller à avoir une tenue correcte pour la circonstance ;
- ✓ lire des fiches de poste TSPDD sur les thématiques projetées du candidat.



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*